

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 mars 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2266 chemin Langlais

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0003:

La demande de dérogation mineure numéro 2023-0003 vise à régulariser la position d'un agrandissement de la résidence situé à 0,60 mètres de la ligne latérale de lot au lieu des 2 mètres minimalement prescrits à la grille de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mardi 21 février 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière